



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 15 MAI 2020
Déclaration liminaire

Pour **FO**, les réponses qui seront apportées à la crise sanitaire en cours ne doivent en aucun cas reproduire les politiques qui ont fait suite à la crise économique et financière de 2008 et qui ont consisté à démanteler et à affaiblir les services publics et la protection sociale. Malgré les conséquences désastreuses de ces politiques aveugles d'inspiration néolibérales, les travailleurs du public et du privé ont fait face et continuent de faire face à la crise du COVID, en assurant les missions essentielles pour la nation.

A contrario, force est de constater que depuis le début de cette crise, le gouvernement a surtout démontré son incapacité à répondre efficacement à la protection des populations et des travailleurs. Dans ce contexte d'exposition aux risques professionnels, de nombreux agents des trois versants de la Fonction Publique ont contracté la maladie. Certains d'entre eux ont perdu la vie en assurant leur mission de service public, mission qui, au départ, ne devait jamais les soumettre à un tel risque. Dans ce contexte, **FO** exige pour tous les salariés concernés, la reconnaissance en maladie professionnelle d'une contamination par Covid-19.

Après deux mois de confinement, les décalages incessants, les mensonges et les incohérences gouvernementales avec les réalités du terrain ne participent pas à rendre sereine la situation actuelle, aussi nous exprimons, à nouveau, notre crainte d'une reprise qui fasse passer au second plan les impératifs de la santé par rapport à ceux de l'activité économique.

Concernant les masques, **FO** maintient, depuis le début, que cet équipement individuel est un complément aux mesures et gestes barrières et que, dans le cadre d'une bonne utilisation, il participe à consolider la protection et la prévention collective. Pour **FO**, chaque agent doit avoir un masque, quelle que soit la situation y compris pour assurer sa sécurité dans le cadre de son déplacement dans les locaux professionnels et sur son trajet domicile travail.

Sur le sujet les représentants des personnels du CHS-CT du Finistère ont pris leurs responsabilités le 28 avril dernier en prenant l'initiative d'une commande de masques pour tous les agents du département. Compte tenu de l'augmentation des effectifs en présentiel, la protection collective peut trouver ses limites, notamment en raison des problématiques de circulation dans les services. Pour **F.O.- DGFIP**, bien que le port du masque ne soit pas une obligation en tout lieu, chaque agent qui en ferait la demande parce qu'il se sentirait ainsi plus en sécurité devrait pouvoir en obtenir.

Madame la Présidente, après une semaine de mise en œuvre du Plan de reprise d'activité de la DGFIP, les agents demeurent inquiets quant à leurs conditions de travail, sans oublier les craintes liées à la reprise de la scolarité de leurs enfants.

La période totalement inédite qui vient de s'écouler a impacté les collectifs de travail et les relations professionnelles vont certainement être durablement modifiées. Le fait de devoir vivre et travailler avec une menace sanitaire pour laquelle il n'existe à ce stade, ni traitement ni vaccin, est particulièrement anxiogène et de nature à générer de nouvelles fragilités.

Pour **FO**, le contexte de sortie de confinement, doit inciter les employeurs et les responsables d'unités à la plus grande prudence et vigilance, notamment en ce qui concerne l'organisation des espaces de travail en lien avec le calibrage des équipes. Si la moyenne départementale en semaine du 11 mai semble indiquer un taux de présence correspondant à celui évoqué par le Directeur Général, force est de constater que certains services ont d'ores et déjà adopté un rythme accéléré et sont quasiment au complet... Nous rappelons aussi que le cap à donner en termes d'objectifs ainsi que son adaptation au contexte anxiogène de ces derniers mois, est aussi un élément clé pour accompagner la reprise et préparer l'avenir.

Les PRA sont conditionnés par des prérequis au premier rang desquels le recours massif et encouragé au télétravail ainsi que des retours sur les sites devant s'opérer de manière très progressive. En aucun cas ces plans de reprise ne doivent servir de prétexte pour accélérer le retour à la normale et rattraper au plus vite le retard. **Pour FO la priorité de rang 1 doit rester la santé et la sécurité des agents.**

Nous vous demandons, Madame la Présidente, de rappeler autant que de besoin ces principes primordiaux pour la santé et la sécurité des personnels.

Concernant le télétravail, son recours lors de cette crise sanitaire a largement contribué à la poursuite des activités essentielles en limitant la présence physique des agents.

Pour autant, son déploiement s'est fait dans l'urgence, dans un mode dégradé et hors de tout cadrage formel avec les problématiques inhérentes à ce type d'organisation tel que les effets d'isolement et de rupture du collectif de travail.

Le gouvernement a fait récemment modifier le décret du 11 février 2016 relatif aux conditions de la mise en œuvre dans la Fonction Publique du télétravail afin de le rendre plus accessible et pour en faire un outil censé faciliter la gestion des situations de crises exceptionnelles dans la durée...

Si **FO** peut souscrire à une volonté de cadrage, le décret modifié allonge notamment la liste des lieux dans lesquels il est possible de télétravailler ; il facilite également l'utilisation du matériel personnel de l'agent et introduit la possibilité de déroger à la règle imposant un temps de présence de deux jours par semaine sur le lieu d'affectation...

S'il y a bien des enseignements à tirer de la crise sanitaire inédite à laquelle nous sommes confrontés, certaines dispositions de ce décret modifié ne manquent pas de nous inquiéter et plus globalement, il ne permet pas de résoudre l'ensemble des problématiques liées au télétravail.

Nous réaffirmons que le télétravail doit être mis en œuvre sur la base du volontariat, qu'il doit s'exercer à domicile et que son organisation dans un autre endroit serait du travail déporté. Nous continuons de porter aussi notre revendication, pour que les dépenses induites soient prises en charge par l'employeur.

Pour **FO**, un véritable bilan et retour d'expérience sont nécessaires pour améliorer le déploiement du télétravail suite à cette crise sanitaire.

Pour conclure, **F.O.- DGFIP** réaffirme son exigence de l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique qui supprime notamment les CHS-CT, situation ubuesque au vu de leur rôle prépondérant dans la période actuelle !

Contrairement aux annonces présidentielles du 13 mars dernier, les réformes ne sont donc pas suspendues et le gouvernement entend bien poursuivre la même politique pour le service public et ses agents.. **Force Ouvrière** mettra tout en œuvre pour s'y opposer !



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



